



AVIS DE COURSE

Grade 5B

Course à étapes en équipage

Du 19 au 25 septembre 2021 (aller)

Du 5 au 7 Octobre 2021 (retour selon météo)

Au départ de GRUISSAN

AUTORITE ORGANISATRICE

Cette course est organisée par le Gruissan Yacht Club, avec le concours des Clubs de Voile Habitables de l'Aude (GYC, YCPL, CNNP, CNB) et placée sous l'égide de la FF Voile et la Ligue Occitanie.



Protection Maritime

L'organisateur ainsi que toutes les « acteurs » liés à l'organisation de la course Les Voiles d'Occitanie à St Tropez s'engagent aux respects des grands principes environnementaux maritimes et exige des participants qu'ils prennent l'engagement, sans que cette liste soit exhaustive, de ne jeter ni ordures ni déchets à la mer d'utiliser les réservoirs de stockage quand il y en a à bord, de les vider à une station de pompage à terre et d'utiliser les toilettes du port quand le bateau est à quai.

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender le présent Avis de Course en fonction des contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

PREAMBULE

En s'inscrivant à la course Les Voiles d'Occitanie à St Tropez tous les participants prennent en compte le risque COVID19 particulièrement pour ce qui a trait aux mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que les dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports

Il incombe à tous les participants de consulter les documents de la Fédération Française de Voile notamment pour ce qui concerne :

- Le questionnaire d'auto-évaluation
- Le Guide des conseils sanitaires des activités de voile de plaisance

Documents téléchargeables sur le site de la FF Voile

Règles

L'épreuve est régie par :

- Les règles de course à la voile 2021/2024 (RCV)
- Les règles de Classe et de Jauge concernées
- Les règles pour l'équipement des voiliers
- Les prescriptions de la FF Voile
- Les règles pour la navigation nocturne
- Le présent avis de course
- Les instructions de course et leur annexe

L'épreuve sera courue à plus de 6 milles d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240).

cette régata est une seule compétition constituée de 2 courses (aller et retour) par étapes.

1) Publicité

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité. En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

2) Admissibilité et inscription

La course Les Voiles d'Occitanie à St Tropez est ouverte :

- À tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C – norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4eme catégorie de navigation ou équivalent.

- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

La course Les Voiles d'Occitanie à St Tropez est ouverte aux bateaux :

- Jaugés OSIRIS Habitable

- Sans certificats (classement Bis)

Conformément à la RCV 76, l'autorité organisatrice ou le comité de course se réservent le droit, après motivation, de refuser l'inscription et le départ à tout voilier qui ne lui semble pas en état d'affronter les contraintes de la course.

Les bateaux admissibles pourront s'inscrire en ligne sur le site du GYC.

- Les frais d'inscription sont payables en ligne

- L'inscription sur le site du GYC doit permettre de vérifier les licences des équipiers inscrits ainsi que les cartes d'identité des bateaux de la jauge concernée

- Les modifications de l'équipage pourront être faites le vendredi 17 septembre à la confirmation

des inscriptions.

- Les licences devront porter la mention « compétition » ou bien pour les licences « adhésion » être accompagnées d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale (document téléchargeable sur le site du GYC)

- Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive. Des licences journalières pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de l'étape. Elle ne seront en aucun cas être remboursées.

- Un bateau dont un membre de l'équipage ne présenterait pas de licence FFV durant la course serait sans recours possible disqualifié.

- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFV doivent posséder au moment de leur inscription un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing accompagné d'un certificat de jauge ou de conformité et d'un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

- La date limite des inscriptions est fixée au 4 Septembre 2021

3) Droits à payer et annulation

Bateau + skipper 50€00 (les frais de port sont à la charge des participants)

Annulation du fait de l'organisation, quel qu'en soit la cause :

- Remboursement intégral des inscriptions

Annulation du fait du Skipper à J-8 :

- Remboursement intégral des inscriptions

Annulation du fait du Skipper jusqu'à la veille de la course :

- Remboursement intégral des inscriptions pour cas de force majeure

4) Programme

Briefing le 18 septembre à 18H00 au GYC

Etapas aller:

Gruissan Port Camargue le 20 septembre

Port Camargue Frioul le 21 septembre

Frioul St Mandrier le 22 septembre

St Mandrier mouillage Cavalaire le 24 septembre

Mouillage Cavalaire St Tropez le 25 septembre

Etapas retour (selon météo)

St Tropez Mouillage La Ciotat le 5 Octobre

Mouillage La Ciotat Frioul le 6 Octobre

Frioul Mouillage Port Camargue le 7 Octobre

Mouillage Port Camargue Gruissan le 8 Octobre

Signal d'Avertissement

L'heure du premier et dernier signal d'avertissement du jour de course, sera donnée par avenant, affiché sur le bateau comité

-

5) Instructions de Course

- Les instructions de course seront disponibles le 4 septembre 2021 sur le site du GYC

6) Parcours

- Les parcours seront de type côtiers

- La zone de course s'étend de Gruissan au golfe de St Tropez à plus de 6 milles d'un abri

7) Système de pénalité

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité

d'un tour.

8) Identification

Les concurrents doivent être en conformité avec les règlements et porter une identification sur les voiles (Dérogations accordées aux bateaux classés Bis qui devront s'identifier par VHF)

9) Classement

Au minimum, 1 course devra être validée pour valider la compétition.

La notion d'équipage est définie à minima au DUO

Le système de classement sera le système à minima : Temps/Distance (RCV 2020/2024)

10) Place au port

- Les bateaux au départ et à l'arrivée de Gruissan seront accueillis en franchise de port

11) Communication radio

- Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12) Décision de courir

- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13) Prix

A la discrétion des organisateurs en tenant compte des circonstances de la mise en oeuvre de la course

14) Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- le Gruissan Yacht Club par email à : gruissan.yacht.club@wanadoo.fr

13) Sécurité

Émargement : les concurrents émargeront au départ et à l'arrivée par liaison VHF (selon IC)

Suivi de la flotte : sur l'eau par le comité de course par liaison VHF (selon IC)

Relations avec le CROSS : Le CROSS sera tenu informé pour chaque jour de course (parcours/noms des bateaux).